



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : Économie et gestion

Option : Sécurité et prévention

Session 2025

Rapport de jury présenté par Mme Christine GAUBERT-MACON, inspectrice générale de l'éducation du sport et de la recherche, présidente du jury.

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

La définition des épreuves du concours de la session 2025 est en ligne à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-caplp-externe-et-du-cafep-caplp-section-economie-et-gestion-700>

Le programme du concours de la session 2025 est disponible à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2025-1374>

Plan du rapport du jury

Mot de la présidente.....	3
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	5
1. Épreuve disciplinaire.....	5
2. Épreuve disciplinaire appliquée	9
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION	13
1. Épreuve de leçon.....	13
2. Épreuve d'entretien	17
CONCLUSION.....	21
ANNEXES	22
Annexe 1 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation	22
Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission pour la session de 2025.....	23
Annexe 3 : sujets de l'épreuve de leçon.....	24
Annexe 4 : sujets de l'épreuve d'entretien et pistes de traitement	30

Mot de la présidente

Cette quatrième session du concours externe du CAPLP Sécurité et prévention a permis de recruter des professeurs chargés d'intervenir dans les formations préparant au CAP Agent de sécurité et au baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, avec ses deux dominantes. Ils sont susceptibles d'intervenir également dans les formations préparant au BTS Management opérationnel de la sécurité qui forme l'encadrement intermédiaire des agents de sécurité privée.

Cette filière de formation en plein développement répond à l'intérêt des jeunes et aux besoins grandissants de la profession. Elle nécessite des enseignants maîtrisant les concepts, méthodes et les techniques relevant des secteurs de la sécurité publique, civile et privée mais aussi ayant des connaissances juridiques, économiques et managériales dans le domaine.

Alors même qu'aucune préparation spécifique à notre connaissance n'a été ouverte pour ce concours, il faut souligner le nombre important de candidats mais aussi leur niveau général qui a permis de pourvoir l'ensemble des postes. Aux épreuves d'admission le jury a auditionné des candidats motivés, avec une réflexion pédagogique avancée et une compréhension des enjeux liés à la mise en œuvre des principes et valeurs de la République ainsi qu'une connaissance des obligations du fonctionnaire. Par définition il s'agit d'un concours, avec un nombre de places limité, et tous ces candidats n'ont pas été retenus. Mais le jury engage tous les candidats admissibles (et sans doute de nombreux candidats qui ne l'ont pas été) non reçus à représenter le concours l'année prochaine selon ses nouvelles modalités.

Le nouveau concours va permettre un recrutement à partir du niveau licence à la fois pour accroître l'attractivité des concours externes d'accès aux corps enseignants et préparer plus tôt au métier et élever le niveau de formation des futurs enseignants pour augmenter le niveau des élèves.

Nous ne pouvons conclure ce mot sans remercier toutes les personnes qui ont permis à cette session de se dérouler dans les meilleures conditions : les gestionnaires et cadres de la DGRH, les membres du jury, la direction et le personnel du lycée Paul Bert de Bayonne qui a accueilli les épreuves d'admission. Enfin une mention particulière doit être faite aux membres du bureau du concours : ses deux vice-présidents et son secrétaire général. Sans eux, sans leur engagement extrême, sans aussi leur ouverture d'esprit et leur sens des rapports humains, ce concours n'aurait pas été ce qu'il a été !

Christine Gaubert-Macon
Présidente du jury
IGÉSR économie et gestion.

Bilan de la session 2025

Les épreuves d'admissibilité du concours se sont déroulées les 26 et 27 mars 2025.

Les épreuves d'admission ont eu lieu au lycée professionnel Paul Bert - 73 rue Bourgneuf 64100 BAYONNE les 18 et 19 juin 2025.

	Session 2025			Session 2024			Session 2023			Session 2022		
	Public	Privé	Total									
Postes	7	3	10	5	4	9	5	3	8	5	2	7
Candidats inscrits	124	46	170	131	42	173	116	42	158	121	39	160
Candidats présents												89
<i>Épreuve disciplinaire</i>	59	21	80	62	18	80	52	27	79			
<i>Épreuve disciplinaire appliquée</i>	58	21	79	61	18	79	50	26	76			
Candidats admissibles	16	8	24	13	10	23	13	8	21	13	5	18
Barre d'admissibilité	7,63	9,16		10,3	12,27		9,13	10,59		9,57	9,13	
Candidats présents aux épreuves d'admission	15	8	23	13	10	23	13	8	21			17
Candidats admis sur liste principale	7	3	10	5	4	9	5	3	8	5	2	7
Barre d'admission	10,79	15,58		11,38	14,36		12,67	13,55		14,27	12,67	
Candidat inscrit sur liste complémentaire	1	2	3	1		1	1			1		
Moyenne des candidats admis sur liste principale	12,3	16,08		13,19	14,86		13,72	14,95		15,11	13,98	

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. Épreuve disciplinaire

Le sujet de l'épreuve disciplinaire de la session 2025 est disponible à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-concours-du-caplp-de-2025-1447>

1.1. Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve disciplinaire se répartissent et se caractérisent pour la session 2025 comme suit :

	Session 2025	Session 2024	Session 2023
Nombre de copies corrigées	80	80	79
Moyenne générale sur 20	7,55	7,54	8,07
Note la plus basse sur 20	0	0	0
Note la plus haute sur 20	17	15	14,67

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	19	44	18	2
Pourcentage	20 %	55 %	22,5 %	2,5 %

25 % des copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 /20.

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures

Coefficient 2

- L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.
- L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions en mobilisant les sciences de gestion ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.
- Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option sécurité prévention.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

1.2.2. Programmes de l'épreuve

Programme commun aux différentes options du CAPLP d'économie gestion. Les thèmes sont traités au niveau master :

Droit :

- Les droits et les biens ;
- Le droit des obligations ;
- Le droit de l'immatériel ;
- L'entreprise en difficulté ;
- Les relations individuelles et collectives de travail.

Économie :

- La dynamique de la croissance économique et le développement ;
- Le financement de l'économie ;
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique ;
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie ;
- L'économie sociale et solidaire et le développement durable.

Management :

- La direction de l'entreprise ;
- Le diagnostic et les choix stratégiques (de l'entreprise) ;
- Le management de la production et de l'organisation du travail ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances.

Partie spécifique du programme pour l'option Sécurité et prévention :

Les compétences et connaissances associées aux blocs professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel « métiers de sécurité », traitées au niveau master.

Les thématiques suivantes traitées au niveau master :

- Le cadre juridique de l'activité de prévention-sécurité ;
- La démarche qualité dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- La gestion de la relation client dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- La gestion des ressources humaines dans le domaine de la prévention-sécurité ;
- Les relations entre les différents acteurs de la prévention-sécurité et la mise en œuvre du concept de sécurité globale.

1.3. Commentaires du jury

1.3.1 Sur le fond

Le jury attend des candidats qu'ils démontrent une solide maîtrise des concepts économiques, sociaux, juridiques, ainsi que des outils d'analyse propres à l'économie et à la gestion. Il est également attendu qu'ils sachent replacer leur réflexion dans le contexte spécifique du secteur de la sécurité et ses évolutions.

Cependant, la majorité des copies examinées révèlent une méconnaissance du contexte sectoriel (absence de références aux réalités opérationnelles du terrain) et une faible prise en compte du cadre proposé dans le sujet. Cela empêche de répondre pleinement aux attentes de l'épreuve.

Par ailleurs, les évaluations des risques manquent souvent de pertinence car elles ne tiennent pas compte des spécificités environnementales ni des besoins en matière de sécurité globale. De plus, les dispositifs de gestion de crise impliquant les forces de sécurité intérieure restent méconnus pour un grand nombre de candidats.

Le jury note également une absence fréquente de veille économique, réglementaire et technologique, ce qui rend les propositions formulées peu innovantes, voire inadaptées.

1.3.2 Sur la forme

Sur le plan formel, de nombreuses copies présentent un manque de structure. Trop peu de candidats répondent clairement à la problématique posée, notamment en formulant une conclusion explicite, pourtant demandée dans le sujet. De plus, de nombreuses copies comportent des fautes d'orthographe et des erreurs de syntaxe importantes, nuisant à la lisibilité et à la qualité de l'argumentation.

1.4. Attentes vis-à-vis de l'épreuve

1.4.1 Sur le fond

Le jury attache une importance particulière à la maîtrise des concepts économiques, juridiques et managériaux et à leur mise en lien avec les enjeux spécifiques de la prévention et de la sécurité. Les candidats doivent structurer leur argumentation en fonction de la problématique.

Il est essentiel d'utiliser un vocabulaire précis et spécifique au domaine de la prévention-sécurité (publique, privée, civile). Les propositions doivent être réalistes, cohérentes entre elles et fondées sur une bonne connaissance du secteur, ainsi que sur l'analyse des documents fournis.

Les candidats doivent également justifier leurs propositions à l'aide d'une veille réglementaire et technologique actualisée et démontrer leur capacité à s'adapter aux évolutions du contexte sociétal. La réponse à la problématique doit être clairement formulée.

Enfin, une culture solide de la sécurité globale est attendue. Elle doit s'appuyer sur une lecture régulière de la presse spécialisée, sur l'actualité, ainsi que sur les contenus des programmes de culture économique, juridique et managériale des formations de la filière sécurité. Cette expertise favorisera une meilleure compréhension des enjeux, une analyse approfondie et des propositions argumentées et pertinentes.

1.4.2 Sur la forme

Les réponses doivent être structurées méthodiquement, avec une introduction, une argumentation organisée et une conclusion explicite. La présentation doit être soignée, aérée et lisible.

Le candidat doit faire preuve de rigueur dans la rédaction et soigner la présentation de sa copie.

Le jury apprécie l'usage d'outils d'analyse tels que PESTEL, SWOT, ou autres tableaux et schémas permettant de clarifier les idées et de construire un propos cohérent. Une réponse par axe est préférable à une dissertation classique ou à un regroupement de réponses décousues.

Le vocabulaire utilisé doit être professionnel et la rédaction claire et fluide.

Proposition de bibliographie :

- Programme de culture économique juridique et managériale,
- Programme de Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité et de Sécurité Globale du BTS MOS,
- Textes de lois et références (CSI, CCH, etc.)
- PSM,
- Face aux risques,
- Sécurité et Stratégies,
- En toute sécurité,
- Traité de sécurité incendie et de sûreté (CNPF).

Proposition de sitographie :

- Sites d'entreprises de sécurité privée,
- Chaîne d'information numérique Anews Sécurité,
- Site du CERPEG : <https://j4.cerpeg.fr/>
- <https://www.cnaps.interieur.gouv.fr/>
- <https://www.83-629.fr/>
- <https://www.cnpp.com>
- <https://www.ihemi.fr>
- <https://ges-securite-privee.org>
- <https://security-info.com>
- <https://www.ffsp-securite.org/opse/>
- <https://cdse.fr/le-cdse-salue-la-creation-de-la-depsa/>
- <https://www.entouteseurite.fr/>

2. Épreuve disciplinaire appliquée

Le sujet de l'épreuve disciplinaire appliquée de la session 2025 est disponible à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-caplp-de-la-1362>

2.1. Éléments statistiques

Les notes de l'épreuve disciplinaire appliquée se répartissent et se caractérisent pour la session 2025 comme suit :

	Session 2025	Session 2024	Session 2023
Nombre de copies corrigées	79	79	76
Moyenne générale sur 20	5,87	6,26	6,88
Note la plus basse sur 20	1	1	0,75
Note la plus haute sur 20	13	16	16,25

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	37	34	8	0
Pourcentage	46,9 %	43 %	10,1 %	0 %

10,1 % des copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 /20.

2.2. Définition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve porte sur l'enseignement professionnel dans l'option choisie. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.3. Commentaires du jury

2.3.1. Sur le fond

Première partie

La présentation d'une séquence pédagogique doit être construite à partir d'un scénario professionnel réaliste, articulée autour d'intentions pédagogiques clairement définies, d'une structuration cohérente en séances, et de modalités d'évaluation rigoureusement élaborées.

Par scénario professionnel, on entend une séquence intégrant des activités à réaliser dans un contexte organisationnel en lien direct avec le monde professionnel. Une approche centrée sur des activités professionnalisantes est donc indispensable. Cette séquence se décompose en plusieurs séances successives au cours desquelles chaque élève endosse divers rôles dans les champs de la sécurité publique, privée et civile. Le candidat doit positionner les élèves dans une organisation de travail réaliste, favorisant l'acquisition et le développement de compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) en réponse à une problématique professionnelle explicite liée au thème du sujet.

Les intentions pédagogiques doivent impérativement faire apparaître :

- le niveau de la classe concernée ;
- les prérequis nécessaires à la mise en œuvre de la séquence ;
- la période de réalisation (temporalité) ;
- le positionnement dans la progression annuelle ;
- les attendus en termes de capacités à développer (« est capable de... », objectifs pédagogiques) ;
- les éléments du référentiel mobilisés (activités des pôles, savoirs associés, compétences, critères d'évaluation).

Si la majorité des candidats parvient à exploiter le contexte professionnel fourni, ce qui constitue un point positif, plusieurs axes d'amélioration majeurs demeurent.

Tout d'abord, une confusion persistante entre les notions de "séance" et de "séquence" nuit à la lisibilité et à la cohérence pédagogique de nombreuses productions. En effet, beaucoup de copies se limitent à une succession de séances juxtaposées, sans fil conducteur ni progression pédagogique claire. Le jury rappelle que la séquence doit être structurée autour d'un scénario global, dans lequel les différentes séances sont articulées entre elles afin de permettre le développement progressif des compétences visées par le sujet, en exploitant pleinement le contexte et les ressources proposés.

Par ailleurs, certaines activités présentées sont inadaptées au niveau d'une classe de terminale de baccalauréat professionnel : trop élémentaires, elles relèvent davantage d'un niveau de classe de seconde ou première. Cette erreur de ciblage compromet la pertinence pédagogique de la séquence.

Les prérequis – c'est-à-dire les connaissances et compétences que les élèves doivent posséder avant d'aborder la séquence – sont très souvent ignorés ou vaguement formulés, alors qu'ils sont essentiels pour garantir la réussite des apprentissages.

De même, le positionnement de la séquence dans la progression annuelle est fréquemment omis, alors qu'il constitue un indicateur déterminant pour évaluer la cohérence de la démarche pédagogique.

L'approche par compétences, pourtant centrale dans le référentiel du baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité », reste partiellement maîtrisée. Les activités sont parfois trop théoriques, déconnectées du terrain, ou manquent de valeur professionnalisante. Le rôle actif des élèves, pourtant fondamental, est souvent négligé : les mises en situation sont brèves, mal contextualisées ou peu réalistes. Les consignes données sont parfois floues, peu opérantes, et les productions attendues insuffisamment définies.

À titre d'exemple, pour chaque séance, le jury attend des candidats une contextualisation claire des situations professionnelles (notamment par l'utilisation de verbes d'action), ainsi qu'une définition précise du travail demandé aux élèves, en lien avec l'acquisition ou le renforcement d'une ou plusieurs compétences spécifiques.

Les modalités d'évaluation, quant à elles, sont trop rarement argumentées. Leur nature, leur position dans la séquence, leur fonction (diagnostique, formative, sommative) et leur articulation avec les

compétences visées doivent être explicitement justifiées. Le jury regrette également que certains candidats se contentent de reproduire le référentiel, sans en faire une lecture didactique réelle, ni expliciter la manière dont il est exploité pour construire les apprentissages.

Enfin, la diversité des profils d'élèves est rarement prise en compte dans la conception des activités. Peu de candidats envisagent des stratégies de différenciation, pourtant indispensables dans un contexte d'hétérogénéité des parcours d'élèves.

De manière plus globale, les dispositifs issus de la transformation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée professionnel (tels que les PFMP, le projet ou le parcours différencié) sont insuffisamment mobilisés, alors qu'ils favorisent la professionnalisation des apprentissages et la transversalité disciplinaire.

Deuxième partie

Cette seconde partie de l'épreuve, dédiée à l'analyse des choix pédagogiques et didactiques, est trop souvent traitée de manière succincte, voire superficielle, alors qu'elle constitue un élément déterminant dans l'évaluation.

Il s'agit de proposer une argumentation précise et structurée, mettant en évidence la cohérence entre les documents choisis, les objectifs poursuivis, les activités proposées et les caractéristiques du public ciblé.

Les documents sélectionnés sont rarement justifiés dans leur choix, et sont souvent utilisés tels quels, sans adaptation aux besoins pédagogiques. La transposition didactique reste marginale, et l'ancrage théorique des décisions pédagogiques est souvent absent ou mal articulé à la séquence proposée.

2.3.2. Sur la forme

Le jury constate que le niveau de langue employé dans certaines copies est en deçà des exigences attendues pour un concours de l'Éducation nationale dans le champ de la sécurité-prévention.

Les choix pédagogiques ne sont pas toujours présentés de manière structurée. Certaines productions manquent de rigueur dans la mise en page, de clarté dans l'organisation du propos, et de soin dans la présentation.

À l'inverse, les meilleures copies se distinguent par une présentation ordonnée, lisible et argumentée, permettant de mettre en valeur un contenu conforme aux attentes du concours.

2.4. Attente vis-à-vis de l'épreuve

2.4.1. Sur le fond

Première partie

Les candidats doivent impérativement construire une séquence pédagogique cohérente, en lien avec le contexte professionnel fourni, dans laquelle les élèves développent des compétences concrètes et transférables. La démarche attendue repose sur une logique d'apprentissage par l'action, où l'élève est acteur de ses apprentissages.

Le scénario pédagogique doit permettre aux élèves de se placer dans des situations de travail variées, au sein des trois domaines de la sécurité (publique, privée, civile), en occupant des rôles clairement définis. Les missions confiées doivent être réalistes, pertinentes et adaptées au niveau de la classe ciblée.

Les prérequis nécessaires doivent être précisément identifiés, et les objectifs pédagogiques exprimés en termes de capacités observables. Les séances doivent s'inscrire dans une progression logique, en lien avec le référentiel, et refléter les exigences du terrain professionnel.

Les propositions sont à ancrer dans les réalités des pratiques professionnelles, tout en les articulant avec les dispositifs institutionnels du lycée professionnel, en particulier les PFMP et les projets pédagogiques.

Les modalités d'évaluation doivent être variées, expliquées et justifiées. Il ne suffit pas de les énumérer : il convient de préciser leur fonction (diagnostique, formative, sommative), leur place dans la séquence, et leur lien avec les compétences travaillées.

Deuxième partie

Dans cette seconde partie, les candidats doivent analyser de manière rigoureuse leurs choix pédagogiques et didactiques. Il est impératif de justifier le choix ou le rejet des documents fournis, en expliquant comment ceux-ci ont été adaptés (simplification lexicale, reformulation, ajout d'aides visuelles ou contextuelles, etc.) pour répondre aux objectifs pédagogiques.

Cette analyse doit refléter une appropriation personnelle et professionnelle des enjeux de l'enseignement professionnel, et s'adapter aux caractéristiques du public visé. Il convient d'éviter les apports théoriques déconnectés de la réalité du terrain. Tous les éléments mobilisés doivent être opérationnels et en cohérence avec les choix présentés dans la séquence.

2.4.2. Sur la forme

La production attendue doit être structurée, comportant une introduction, un développement et une conclusion. Cette organisation formelle facilite la lisibilité et la clarté de l'argumentation.

La maîtrise de l'expression écrite (syntaxe, grammaire, orthographe) est indispensable, tout comme l'usage d'un vocabulaire professionnel précis, adapté au champ disciplinaire et au public visé.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

1. Épreuve de leçon

Les sujets proposés à la présente session sont présentés en annexe 3.

1.1. Éléments statistiques

	Session 2025	Session 2024	Session 2023
Nombre de candidats	24	23	21
Absents	2*	0	0
Moyenne générale sur 20	10,6	11,57	10,45
Note la plus haute sur 20	19	18	19
Note la plus basse sur 20	8	6	3

* Un candidat présent à l'épreuve d'entretien ne s'est pas présenté à l'épreuve de leçon.

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	0	10	4	8
Pourcentage	0 %	45,4 %	18,2 %	36,4 %

1.2. Conditions de déroulement de l'épreuve de leçon

Durée de préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)

Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

1.3. Commentaires du jury

1.3.1 Sur la forme

Pour l'exposé

Le jury attend une présentation scénarisée de séance pédagogique, structurée, avec son déroulé clair intégrant les activités proposées aux élèves, les prérequis, les attendus de fin de séance et les indicateurs de réussite, ainsi que les liens avec les disciplines et programmes du diplôme préparé.

Le support numérique présenté est globalement satisfaisant, néanmoins le respect du temps imparti, la clarté du discours, la qualité de l'élocution et la lisibilité des supports peuvent être améliorés. Des erreurs d'orthographe et un débit de parole inadapté sont encore trop fréquents.

Il est impératif que les candidats disposent d'une solution logicielle fonctionnelle hors ligne, adaptée à la présentation et à l'enregistrement du support.

Le discours doit être vivant et convaincant. Trop de présentations manquent de dynamisme ou reposent sur une récitation monotone.

Pour l'entretien

Le jury valorise une écoute active, une capacité à justifier les choix pédagogiques et didactiques, ainsi qu'une analyse réflexive pertinente. Trop de réponses restent généralistes et certains termes pédagogiques sont utilisés sans réelle maîtrise (ex. : pédagogie spiralaire, pédagogie inductive, modalités d'évaluation).

Pour la majorité, les échanges ont été constructifs, les candidats étaient à l'écoute et capables de proposer des remédiations ou des améliorations à leurs propositions initiales. Cependant, certains candidats, même expérimentés, ne s'approprient pas suffisamment le contexte imposé du sujet et proposent des séances issues de leur propre établissement, ce qui les pénalise.

1.3.2 Sur le fond

Pour l'exposé

Des difficultés sont observées chez certains candidats spécialisés (sécurité publique, privée ou civile) à couvrir l'ensemble du référentiel de la filière et du programme d'économie-droit.

La transversalité interdisciplinaire est souvent absente ou superficielle. Le plateau technique est rarement mobilisé de façon pertinente dans une logique de compétences. Les activités proposées sont parfois trop ambitieuses ou, au contraire, trop simplistes, sans justification de leur adaptation au niveau des élèves.

Les documents présentés sont souvent non didactisés, ce qui rend difficile l'implication concrète des élèves. Le projet d'établissement est très rarement pris en compte.

Les modalités d'évaluation sont globalement mal maîtrisées : absence d'indicateurs de performance, manque de cohérence avec les compétences visées, évaluations par connaissances.

Le jury apprécie néanmoins les scénarios pédagogiques réalistes, multitâches, prenant en compte la diversité des élèves et l'environnement du sujet. Pour certains candidats, le référentiel mériterait d'être davantage connu sur le plan opérationnel. Certaines activités proposées manquaient parfois de réflexion didactique. La fin de séance ne comporte pas toujours de synthèse construite avec les élèves.

Certains candidats confondent toujours les notions de compétences et de savoirs.

Pour l'entretien

Les échanges ont été constructifs, les candidats étaient à l'écoute et capables de proposer des remédiations ou des améliorations à leurs propositions initiales. Le jury attend toujours des justifications claires des choix pédagogiques. Il valorise les propositions cohérentes et une bonne connaissance de la voie professionnelle, du fonctionnement d'un lycée et des partenariats potentiels.

1.4 Attentes vis-à-vis de l'épreuve

1.4.1 Sur la préparation de l'épreuve

La personne candidate doit se présenter à l'épreuve muni d'une base documentaire complète, diversifiée et pertinente, en format papier ou numérique, couvrant l'ensemble des référentiels visés, notamment ceux du CAP Agent de sécurité, du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, ainsi que du programme d'économie-droit. Ces référentiels doivent être maîtrisés ainsi que les différents types d'évaluations.

Il est indispensable que la personne candidate s'appuie exclusivement sur le contexte fourni dans le sujet, en traitant l'intégralité des compétences demandées, sans en ajouter ni en omettre, afin de garantir la pertinence de la séance proposée.

Une bonne maîtrise des outils numériques bureautiques (traitement de texte, logiciel de présentation, conversion de fichier au format PDF, enregistrement sur clé USB) est essentielle pour optimiser le temps de préparation et assurer la qualité de la présentation.

Les supports pédagogiques proposés doivent être concrets, réalistes et didactisés, en parfaite adéquation avec le niveau de formation ciblé et la place de la séance dans une progression pédagogique cohérente.

Le jury valorise particulièrement lorsque la personne candidate :

- construit un scénario pédagogique complet et cohérent, mettant en activité tous les élèves ;
- détaille clairement les activités de l'enseignant et des élèves ;
- didactise les documents proposés ;
- propose une évaluation scénarisée avec des indicateurs de performance ;
- prend en compte la transformation de la voie professionnelle (TVP) et la réforme mise en œuvre depuis 2023 ;
- établit des liens avec les autres disciplines.

1.4.2 Lors de l'entretien

La personne candidate est invitée à adopter une attitude dynamique et positive tout au long de l'entretien, afin de démontrer son engagement et sa capacité à mobiliser l'attention.

Elle doit faire preuve de réactivité et d'analyse réflexive, en prenant en compte les remarques du jury pour ajuster, clarifier ou enrichir ses propositions pédagogiques de manière argumentée.

Lors de l'entretien, il est attendu que la personne candidate explicite précisément les activités proposées aux élèves, justifie les supports utilisés et soit en mesure de proposer des alternatives pertinentes en fonction des échanges avec le jury.

Une attention particulière doit être portée à la capacité à évaluer les acquis des élèves de façon objective, à l'aide de critères clairs, mesurables et cohérents avec les compétences visées.

Enfin, la personne candidate doit s'approprier pleinement l'espace de présentation et les outils mis à sa disposition, afin de valoriser son exposé et démontrer sa maîtrise de l'environnement professionnel.

2. Épreuve d'entretien

Des sujets proposés à la présente session sont présentés en annexe 4 avec des pistes de traitement.

2.1. Statistiques

	Session 2025	Session 2024	Session 2023
Nombre de candidats	24	23	21
Absent	1	0	0
Moyenne générale sur 20	12,94	14,09	14,14
Note la plus haute sur 20	18	18	18
Note la plus basse sur 20	10	9	10

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	0	2	11	10
Pourcentage	0 %	8,7 %	47,8 %	43,5 %

2.2. Conditions de déroulement de l'épreuve d'entretien

Durée : 35 minutes

Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.3. Commentaires du jury

2.3.1 Sur la forme

Pour l'exposé

La gestion du temps est, dans l'ensemble, satisfaisante. Certains candidats ont manifestement pris le soin de préparer leur exposé de manière rigoureuse, tandis que d'autres ne semblent pas avoir engagé un travail préparatoire suffisant.

La présentation personnelle, soignée dans la majorité des cas, est à saluer. Néanmoins, la posture ainsi que la qualité de l'expression orale ne répondent pas toujours aux exigences attendues d'une ou un futur enseignant. En outre, plusieurs exposés manquent de structuration et de cohérence, ce qui témoigne d'un manque de préparation en amont. Enfin, la gestion du stress demeure un aspect à travailler, afin de garantir une prestation plus sereine et maîtrisée.

Pour l'entretien

Les candidats sont invités à faire preuve d'une écoute attentive des observations formulées par le jury et à instaurer un échange véritablement constructif avec les membres de la commission. Il apparaît toutefois que certains rencontrent des difficultés à prendre le recul nécessaire face aux questions posées, à y répondre avec pertinence, ou à dépasser un registre excessivement descriptif. Ces limites freinent un approfondissement réel de l'analyse et de la réflexion attendues à ce niveau d'exigence.

2.3.2. Sur le fond

Pour l'exposé

Les enjeux de l'épreuve doivent être pleinement intégrés par les candidats et une posture réflexive sur leur parcours est attendue. Il convient de mettre en valeur les compétences acquises en les articulant de manière explicite avec les exigences du métier d'enseignant.

Toutefois, de nombreux exposés demeurent trop linéaires et descriptifs, sans réelle transposition vers les attendus pédagogiques et professionnels. Cette approche limite la portée de l'analyse. Par ailleurs, une méconnaissance des réalités du métier et de ses cadres réglementaires peut nuire à la cohérence et à la pertinence du propos.

Pour conduire ces échanges, les membres des commissions se sont également appuyés sur la fiche individuelle transmise par la personne candidate, document fourni par la direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère. Il est donc essentiel que cette fiche soit complétée avec soin, de manière claire, précise et exhaustive. Les jurys ont particulièrement apprécié la diversité des parcours professionnels présentés, ainsi que l'engagement des candidats dans leurs fonctions d'enseignement lorsque cela était possible.

Cependant, le jury a parfois constaté :

- une présentation trop linéaire des expériences professionnelles, sans lien explicite avec les compétences attendues dans le métier d'enseignant ;
- une méconnaissance des missions enseignantes, des compétences associées et des textes de référence, ce qui limite la profondeur des échanges.

Pour l'entretien

L'exploitation des situations professionnelles proposées est globalement pertinente, que ce soit dans un cadre disciplinaire ou éducatif. Toutefois, certains candidats manquent de préparation spécifique pour cette seconde partie.

Le jury regrette que certains ne sachent pas mobiliser de manière plus précise les valeurs et principes de la République ou les obligations du fonctionnaire, malgré leur parcours antérieur qui aurait pu les y préparer.

S'ils insistent généralement sur l'importance du dialogue avec les élèves, de la collaboration éducative, et du recours à l'autorité hiérarchique, ils évoquent trop rarement les autres acteurs de l'établissement (CPE, infirmière, assistante sociale, etc.).

Le lien entre les enseignements professionnels et la transmission des valeurs républicaines est également peu mis en avant, de même que l'intérêt des périodes de formation en milieu professionnel pour renforcer ces apprentissages.

2.4. Attentes vis-à-vis de l'épreuve

2.4.1 Sur la préparation de l'épreuve

Le jury attend de la personne candidate qu'elle :

- s'appuie sur les rapports des sessions précédentes du jury ;
- maîtrise les ressources réglementaires, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les acteurs internes à l'établissement ;
- s'approprie l'ensemble des référentiels de formation, y compris ceux qui ne relèvent pas directement de son expérience actuelle ;
- connaisse les textes de référence pour les mobiliser avec pertinence lors de l'entretien ;
- respecte strictement les consignes de l'épreuve ;
- utilise une terminologie professionnelle et juridique rigoureuse.

Les ressources suivantes peuvent être utiles pour se préparer à l'épreuve :

- le guide républicain décliné en trois ouvrages publié par le ministère <https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>
- l'espace du réseau Canopé sur les valeurs de la République : <https://www.reseau-canope.fr/valeurs-de-la-republique.html>
- les conseils aux candidats disponibles sur le site « devenir enseignant » <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>

- concernant les droits et obligations des fonctionnaires, la page <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>

2.4.2. Lors de l'entretien

Le jury attend de la personne candidate qu'elle :

- adopte une posture conforme à celle attendue d'une ou d'un enseignant (attitude, vocabulaire, tenue, écoute, etc.) ;
- équilibre sa présentation entre l'expertise disciplinaire et les compétences pédagogiques ;
- établisse un lien clair entre son parcours professionnel et son désir d'enseigner ;
- approfondisse ses motivations pour le métier d'enseignant, avec sincérité et lucidité ;
- analyse attentivement les situations professionnelles proposées ;
- développe ses réponses de manière argumentée, sans se limiter à des réponses superficielles ;
- replace l'élève et la classe au centre de ses propositions.

La personne candidate doit faire preuve d'une posture réflexive, capable :

- d'appréhender avec réalisme les situations proposées, en identifiant les enjeux institutionnels, déontologiques et éducatifs ;
- de porter une analyse instruite et argumentée, débouchant sur des propositions concrètes et adaptées aux principes républicains, au service public d'éducation et aux règles de la fonction publique ;
- de mobiliser ses connaissances réglementaires, ses expériences de terrain et ses compétences disciplinaires dans une perspective éthique et professionnelle.

Enfin, le jury rappelle que la mobilité géographique est une exigence incontournable liée à la réussite du concours. La personne candidate doit donc anticiper la possibilité d'exercer en dehors de sa région d'origine.

CONCLUSION

Les éléments du présent rapport rendent compte du déroulement des épreuves de la session 2025.

Pour la session 2026 et les nouvelles modalités du concours, les futurs candidats sont invités à consulter le site Devenir enseignant. En effet un décret encadrant la réforme des concours enseignants a été publié au Journal officiel le 19 avril 2025 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051490773>

Dès la session 2026, les concours de recrutement, dans le premier comme dans le second degré, seront ouverts aux personnes inscrites en dernière année de licence ou détenant au moins un tel diplôme ou équivalent.

Concernant le concours externe Économie et gestion option Sécurité-prévention, le programme est téléchargeable à l'adresse <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16904/download>

Les épreuves du concours 2026 sont consultables à l'adresse suivante <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-caplp-externe-bac3-section-economie-et-gestion-1471>

Les sujets « zéro » des épreuves d'admissibilité sont téléchargeables.

Première épreuve : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16952/download>

Deuxième épreuve : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16949/download>

Annexe 1 : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

L'arrêté du 1-7-2013 est publié à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066.

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission pour la session de 2025

Note à l'attention des candidats admissibles au concours externe du CAPLP et au CAFEP-CAPLP, section économie et gestion option Sécurité-prévention

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement des épreuves d'admission pour la session 2025 des concours externes cités en référence.

Les candidates et les candidats sont invités à consulter la définition des épreuves d'admission, ainsi que les rapports de jurys des sessions précédentes :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/le-recrutement-par-concours-1265>

Les épreuves sont publiques. Des auditeurs sont susceptibles de demander à pouvoir assister à la prestation de certains candidats.

Avant la mise en loge de la personne candidate et ce pour chaque épreuve, ses objets connectés (téléphone, montre, etc.) seront éteints et consignés puis restitués après le passage devant le jury.

1° L'épreuve de leçon

Au cours des trois heures de préparation, la personne candidate peut consulter tous les documents dont elle s'est munie dans la perspective de l'épreuve. Elle peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, **aucun branchement électrique ne sera assuré**. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, **est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude**. Ainsi les équipements disposant d'un accès à tout système de communication ou réseau quels qu'ils soient (Bluetooth, wifi, réseaux mobiles, etc.) devront être déconnectés de ces réseaux durant toute la durée de la préparation et de l'épreuve.

Enfin, la personne candidate doit être autonome dans le transport, en un seul déplacement, de sa documentation et de son matériel.

La présentation des documents reste à l'initiative des candidats, il n'y a pas de forme imposée. La leçon présentée au jury devra être une production pédagogique originale et conçue par la personne candidate à partir du sujet proposé et des supports apportés.

Les documents numériques présentés au jury devront impérativement être en format PDF et seront enregistrés au préalable sur une clé USB qui sera fournie aux candidats dans la salle de préparation. Un vidéoprojecteur et un ordinateur seront mis à disposition de la personne candidate dans la salle d'interrogation pour projeter la production au format PDF.

La personne candidate doit s'assurer que son équipement informatique lui permette la conversion en format PDF sur la clef USB fournie, et sans avoir recours à une connexion internet.

Le jury conseille fortement aux candidates et aux candidats de se munir :

- du référentiel du CAP Agent de sécurité :
 - <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b259.html>
- du référentiel du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité
 - <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/index5bbf.html>
- du programme d'économie-droit pour les classes préparant au baccalauréat professionnel :
 - <https://eduscol.education.fr/document/25591/download>

2° L'épreuve d'entretien

Les candidats admissibles doivent transmettre une fiche individuelle de renseignement (FIR) selon les modalités qui seront précisées par le service gestionnaire de concours. À défaut de transmission, la personne candidate est éliminée du concours.

Pour cette épreuve, aucun temps de préparation ni ressource ne sont autorisés. L'utilisation d'un ordinateur portable, d'une tablette ou de tout document, quel qu'en soit le support, n'est pas autorisée.

Annexe 3 : sujets de l'épreuve de leçon

Exemple n°1 de sujet

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-
gestion option sécurité prévention - Session 2025**

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de leçon

Coefficient 5

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 20 minutes - Entretien : 40 minutes

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option Sécurité Prévention. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

CADRE PÉDAGOGIQUE

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion dans l'option Sécurité-prévention. Vous prenez en charge l'enseignement de la sécurité prévention dans une classe de terminale baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité.

CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT

Caractéristiques de l'établissement

Le lycée professionnel, situé dans l'académie de Lille, accueille plus de 900 élèves et étudiants, en formation initiale, en apprentissage, pour des formations préparant aux CAP, BAC PRO et BTS. Les formations proposées dans la filière sécurité-prévention sont le baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité et le BTS Management opérationnel de la sécurité (MOS). Le baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité de l'établissement dispose de 24 places par niveau.

Extrait du projet d'établissement

Axe 1 – L'excellence inclusive pour nos élèves.

- Une école qui donne des bases solides à tous
- Une école qui forme des citoyens éclairés
- Une école où tous les élèves se sentent bien
- Une école qui permet une orientation choisie jusqu'à l'emploi et qui favorise la poursuite d'étude
- Une école promotrice de la santé des jeunes
- Une école qui efface les déterminismes

Axe 2 - L'excellence inclusive avec l'aide des parents et de nos partenaires.

- Les parents
- Les collectivités et les services déconcentrés de l'état
- Le tissu associatif

[...]

Environnement économique de l'établissement

L'établissement est en centre-ville de Lille. Il est desservi par de nombreuses lignes de bus, métro et proche de la gare régionale.

Il a formalisé de nombreux partenariats institutionnels (la gendarmerie nationale, le SDIS, plusieurs polices municipales, les douanes et la police nationale) ainsi que des entreprises privées de sécurité facilement accessibles. Ce réseau et l'implication des enseignants de l'équipe permettent aux élèves d'aborder les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) relativement sereinement.

Caractéristiques de la classe

Il s'agit d'une classe de seconde composée de 24 élèves (6 filles et 18 garçons). Ces élèves sont très motivés et les enseignements se déroulent bien, l'ambiance est propice aux apprentissages.

Enseignements

Les élèves ont chaque semaine :

- 7 heures de cours d'enseignement professionnel dédiées aux 4 fonctions du référentiel, en groupe
- 6 heures de cours d'enseignement professionnel dédiées aux 4 fonctions du référentiel, en classe entière
- 1 heure d'économie droit, en classe entière
- ½ heure de co-intervention sécurité/français
- ½ heure de co-intervention sécurité/math.

Les élèves réalisent leur période de formation en milieu professionnel (PFMP) durant les mois de janvier et juin.

Deux professeurs d'économie et gestion option sécurité-prévention se partagent le référentiel métier et interviennent auprès de la classe.

Les équipements de l'espace pédagogique

Le plateau technique comprend :

- une salle de cours de 24 places avec un accès à internet et au réseau local, équipée :
 - d'un tableau numérique,
 - d'un ordinateur professeur (relié au tableau numérique),
 - de 12 ordinateurs,

- un poste central de sécurité (PCS), mitoyen à la salle de cours, avec un accès à internet et au réseau local, disponible pour la classe présente dans la salle de cours. Le PCS dispose :
 - d'un système de vidéoprotection pédagogique couvrant l'ensemble du lycée,
 - d'une zone d'accueil et de surveillance équipée d'un portique détecteur de métaux avec du matériel pédagogique (magnétomètres, armes factices, etc.),
 - du matériel pédagogique (sac prompt secours, 12 extincteurs pédagogiques à eau pulvérisée avec additif, 3 extincteurs à poudre et 3 extincteurs à CO², fumigènes, 24 tenues professionnelles adaptées aux situations d'incendie ou de sûreté, 12 radios, logiciel de saisie de main courante installé sur le poste informatique du PCS, rondier avec pastilles à pointer réparties sur l'ensemble de l'établissement, système de sécurité incendie (SSI) pédagogique, matériel de détection incendie et intrusion, etc).

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Scénario

➤ **Cadre de l'intervention**

Vous prenez en charge le cours du lundi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 en groupe de 12 élèves.

➤ **Progression pédagogique**

La séance se situe à la mi-mars.

Vous travaillez à l'acquisition des compétences suivantes :

- **A2.1C1** Se repérer dans les lieux
- **A2.3C6** Maintenir la capacité opérationnelle des matériels et des équipements

Réalisation pédagogique

Vous présenterez un projet de séance pédagogique scénarisée de trois heures en précisant :

- Les objectifs de la séance,
- La place de la séance dans votre progression pédagogique,
- Le déroulé de la séance envisagée avec la nature des travaux proposés aux élèves (les activités/missions) en tenant compte des prérequis,
- Les supports élèves (de consignes, les documents ressources...) et outils utilisés, notamment numériques, éventuellement l'organisation des espaces de travail,
- Des propositions en matière d'évaluation,
- Les transversalités envisagées avec d'autres disciplines
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

Exemple n°2 de sujet

CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion option sécurité prévention - Session 2025

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de leçon

Coefficient 5

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 20 minutes - Entretien : 40 minutes

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option Sécurité Prévention. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

CADRE PÉDAGOGIQUE

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option Sécurité-prévention. Vous prenez en charge l'enseignement professionnel dans une classe de terminale préparant le baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité.

CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT

Caractéristiques de l'établissement :

Le lycée professionnel est situé dans l'académie de Montpellier.

L'établissement comprend un internat de 150 places pour les garçons et de 40 places pour les filles. L'effectif total du lycée professionnel est de 550 élèves. L'offre de formation comprend la préparation à des diplômes (CAP, baccalauréats professionnels) dans le secteur tertiaire (administratif, commerce-vente, accueil, transport-logistique et sécurité-prévention).

Une formation au brevet de technicien supérieur Management opérationnel de la sécurité (MOS) est également dispensée sous statut d'apprentissage depuis la rentrée précédente.

Extrait du projet d'établissement

Le projet du lycée professionnel comprend notamment :

✓ *Axe 1 : Un lycée pour s'épanouir et réussir ensemble*

Développer les dynamiques collectives pour construire des parcours adaptés

Accroître la persévérance scolaire en prévenant collectivement le décrochage [...]

✓ **Axe 2 : Un lycée qui fédère les acteurs autour du projet professionnel de l'élève**

Valoriser les dynamiques en créant une synergie entre les formations et le monde de l'entreprise

Favoriser les coopérations internes [...]

✓ **Axe 3 : Un lycée qui forme des citoyens du 21^e siècle**

Développer une culture de l'engagement

Renforcer notre ouverture au monde [...]

Environnement économique de l'établissement

L'établissement se situe dans une agglomération de 150 000 habitants, proche du centre-ville. Le lycée a contractualisé des partenariats avec le centre principal de secours, le commissariat de police, le groupement de gendarmerie et le centre hospitalier universitaire, situés dans un rayon de 5 kms autour du lycée.

Le lycée entretient également de très bonnes relations avec des entreprises de sécurité privée accessibles à pied ou en transport en commun en 20 minutes environ depuis le lycée. Ces entreprises accueillent régulièrement les élèves lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).

Caractéristiques de la classe de 1^{ère} année de CAP Agent de sécurité

La classe est composée de 30 élèves (9 filles et 21 garçons). 12 élèves ont choisi la dominante Sécurité Incendie et 18 élèves ont choisi la dominante Sécurité Publique-Sûreté.

Quelques élèves ont des besoins éducatifs particuliers.

Enseignements

Les élèves ont chaque semaine 14 heures de cours d'enseignement professionnel.

L'économie-droit, le projet et le soutien au parcours sont intégrés dans ce volume horaire.

Les élèves réalisent leur période de formation en milieu professionnel (PFMP) sur les périodes suivantes : septembre-octobre (3 semaines) et janvier-février (3 semaines) pour atteindre 20 semaines de PFMP sur les 3 années de formation.

Deux professeurs d'économie et gestion option sécurité et prévention interviennent au sein de la classe.

Les équipements de l'espace pédagogique

Le plateau technique comprend :

- Deux salles informatiques équipées d'un poste enseignant, d'un vidéoprojecteur et de 16 postes élèves disposés en 4 îlots de 4 postes avec un accès à internet et au réseau local. Une de ces salles vous est affectée tous les lundis matin.
- Deux salles banalisées : une de 32 places et une de 16 places avec un poste professeur relié à un accès internet, au réseau local et à un vidéoprojecteur.
- Un poste central de sécurité-sûreté, accessible sur réservation, avec un accès à internet et au réseau local, comprenant :
 - Un système de sécurité incendie (SSI) pédagogique adressé,
 - Un système de vidéoprotection pédagogique couvrant l'ensemble du lycée,
 - Du matériel pédagogique (6 radios, logiciel de main courante installé sur le poste informatique du PC, 1 contrôleur de ronde, 1 sac prompt secours),
 - 8 tablettes numériques rangées dans une armoire,

- Une ligne téléphonique interne.
- Une aire de feu, accessible sur réservation, équipée de deux bacs à feu, de différents extincteurs (CO², eau pulvérisée avec additif, poudre), d'un robinet incendie armé (RIA) pédagogique et d'un véhicule pédagogique sans bloc moteur.

Les salles ou ateliers du plateau technique se trouvent dans plusieurs espaces séparés.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Scénario :

➤ **Cadre de l'intervention**

Vous prenez en charge un groupe de 15 élèves le lundi matin de 08 h 00 à 10 h 00.

➤ **Progression pédagogique**

La séance se situe au mois de décembre. La classe a déjà réalisé cinq périodes de PFMP depuis la classe de seconde.

Vous travaillez à l'acquisition des compétences :

- **A4.1C5** - Organiser le fonctionnement d'un poste central de sécurité
- **A4.2C2** - Gérer son comportement en situation de tension

Vous investissez les connaissances associées pertinentes en lien avec l'activité professionnelle proposée.

Vous réinvestissez, si possible, les transversalités possibles avec le programme d'économie-droit pertinentes en lien avec l'activité professionnelle proposée.

Réalisation pédagogique

Vous présenterez un projet de séance pédagogique pour ce scénario en précisant :

- les objectifs de la séance,
- la place de la séance dans votre progression pédagogique,
- le déroulé de la séance envisagée avec la nature des travaux proposés aux élèves (les activités/missions) en tenant compte des prérequis,
- les supports élèves (de consignes, les documents ressources, etc.) et outils utilisés, notamment numériques, éventuellement l'organisation des espaces de travail,
- des propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités envisagées avec d'autres disciplines,
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter (le parcours différencié, les liens éventuels avec le référentiel du BTS Management opérationnel de la sécurité, les programmes de culture économique juridique et managériale - CEJM -, etc.).

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

Annexe 4 : sujets de l'épreuve d'entretien et pistes de traitement

Deux exemples de situations professionnelles liées à l'enseignement

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2025

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Mise en situation liée à l'enseignement, à la discipline enseignée ou au contexte de la classe

Vous enseignez en classe de terminale préparant au baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité. Vos élèves ont participé en qualité de plastrons à un exercice de type « émeute urbaine », organisé par la Police nationale et le SDIS de votre secteur. De retour en classe, vous débriefez avec vos élèves. Trois vous indiquent à plusieurs reprises, sous couvert d'humour, d'après eux, que les dysfonctionnements de l'intervention sont dus au fait que l'intervention était dirigée par une femme. L'un des deux précise même que seuls les hommes sont capables de gérer de telles situations.

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelle attitude adoptez-vous ?

Cette situation est à relier aux principes d'égalité des sexes, d'égalité professionnelle et de non-discrimination.

Principes réglementaires :

- **L'article 3 du préambule de la constitution de 1946** qui énonce que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».
- **La loi du 11 juillet 1975** interdit de rédiger une offre d'emploi réservée à un sexe, de refuser une embauche ou de licencier en raison du sexe ou de la situation de famille «sauf motif légitime».
- La **loi du 4 août 2014** relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prévoit que « l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes ... »
- **Art L 1142-2-1 du code du travail** : « Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

Analyse de la situation :

Les commentaires des élèves ne sont pas objectifs, ils ne portent pas sur l'analyse concrète des dysfonctionnements de l'exercice de manière à proposer des pistes d'améliorations. Leurs commentaires associent dysfonctionnement de commandement et commandement féminin. Il s'agit de propos sexistes, basés sur un préjugé fondé sur le sexe ou le genre. La dernière intervention de l'élève marque bien ce constat.

Pistes de solution :

- Travailler avec les élèves sur des cas concrets, des témoignages féminins et masculins, montrant que la compétence n'est pas liée au sexe, au genre et que la mixité est source de performance dans les organisations ;
- Communiquer sur les moyens de prévention mis en place par les partenaires de la section métiers de la sécurité (intervention de professionnels de la Police nationale, Police Municipale, Gendarmerie nationale, Sapeurs-pompiers, agents de sécurité privée), sensibiliser les élèves à ces sujets durant les PFMP pour lutter et prévenir ces préjugés ;
- Sensibiliser les jeunes à travers la réalisation d'une exposition sur les femmes dans les métiers de la sécurité qui peut être installée dans le lycée lors de la journée de la femme (8/3), lors des journées Portes ouvertes, mise en avant sur le site du lycée, les réseaux sociaux du lycée ;
- Rappeler les dispositifs législatifs prévus pour punir ces infractions.

Ressources :

- Partenaires (articles de presse, cellule RH, personnels mobilisés pour sensibiliser les jeunes aux discriminations dans les structures scolaires, etc.) ;
- Chiffres relatifs à la féminisation des métiers ;
- Outils de prévention : Signal Discri pour la Police nationale et STOP Discri pour l'Éducation nationale).
- Codes juridiques.

Prolongement sur la réflexion de la personne candidate sur sa posture avant/après la situation, dans la classe et dans l'établissement (en intégrant des aléas, de nouveaux acteurs dans la situation, etc.).

Lors de la journée Portes ouvertes, une mère d'une élève de troisième qui souhaite intégrer la filière métiers de la sécurité vous dit « que ce ne sont pas des métiers de filles ».

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2025

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Mise en situation liée à l'enseignement, à la discipline enseignée ou au contexte de la classe

Vous enseignez en classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité ».

Lors d'une séquence sur les infractions, un élève vous interpelle « Monsieur/Madame, vous êtes pour ou contre la peine de mort ? »

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Cette situation est à relier aux principes de neutralité et de liberté d'opinion.

Principes réglementaires :

Devoir de neutralité

Liberté d'opinion

Analyse de la situation :

Dans l'exercice de leurs fonctions, les enseignants sont tenus de respecter une stricte neutralité, notamment en ce qui concerne leurs opinions politiques et religieuses. En classe, l'enseignant se doit de respecter la neutralité qui est celle de l'État.

La liberté d'opinion est garantie par l'article L11-1 du code général de la fonction publique. Un enseignant a le droit, comme tout citoyen, d'exprimer son opinion, de participer à une manifestation publique, etc. Il ne peut cependant pas engager l'Éducation nationale par sa prise de position en la liant à sa fonction.

La peine de mort a été abolie en France, par la loi du 9 octobre 1981 portée par le discours à l'Assemblée Nationale de Robert Badinter, ministre de la Justice à l'époque. Elle reste légale mais non appliquée dans un certain nombre de pays et 55 pays la pratiquent encore.

Il n'est donc pas étonnant que les élèves se posent la question.

Pistes de solution :

Entamer une discussion avec la classe n'ayant pas pour objet de savoir qui est pour, qui est contre, la loi étant là pour fixer les règles mais plutôt expliquer pour la France a décidé d'abolir la peine de mort, avec par exemple des extraits du discours de Robert Badinter.

Montrer une photographie du monde montrant la position des différents pays sur ce sujet.

Ressources :

Article L121-1 du code général de la fonction publique

Article L121-2 du code général de la fonction publique, obligation de neutralité.
Loi du 9 octobre 1981

Prolongement sur la réflexion de la personne candidate sur sa posture avant/après la situation, dans la classe et dans l'établissement (en intégrant des aléas, de nouveaux acteurs dans la situation, etc.).

Un élève vous rapporte qu'un autre enseignant de l'établissement a donné son avis et est pour la peine de mort.

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2025

**ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
Épreuve d'entretien**

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Mise en situation liée à la vie scolaire

Vous êtes professeur(e) en classe de première préparant au baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité.

Avec une collègue de français-histoire-géographie, vous organisez une sortie pédagogique obligatoire d'une journée.

La matinée est dédiée à la visite du Louvre, l'après-midi à la découverte des toutes nouvelles installations de sécurité incendie de la cathédrale « Notre-Dame de Paris ». Cette visite est animée par le responsable sécurité du site.

Devant la cathédrale, un élève refuse catégoriquement d'entrer, invoquant des convictions religieuses incompatibles avec la visite d'un lieu de culte.

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelles pistes d'action envisagez-vous ?

Cette situation est à relier aux principes de l'égalité et de la laïcité. Cette situation soulève des questions sur le respect de la vie privée, des croyances religieuses dans le cadre des activités scolaires et professionnelles.

Principes réglementaires :

Les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité posée par l'article L. 511-1 du code de l'éducation, qui impose que soit suivie l'intégralité des enseignements obligatoires et facultatifs auxquels les élèves sont inscrits (article R. 511-11 du code de l'éducation).

Il en résulte que les élèves doivent assister à l'ensemble des cours inscrits à leur emploi du temps sans pouvoir refuser les enseignements qui leur paraîtraient contraires à leurs convictions. Un absentéisme sélectif pour des raisons religieuses ne saurait être accepté. En effet, le motif d'atteinte

à des convictions religieuses ne figure pas au nombre des motifs d'absence reconnus comme légitimes (cf. article L. 131-8 du Code de l'éducation).

Il en va de même pour les sorties scolaires obligatoires auxquelles doivent participer les élèves (cf. circulaire n° 2011-117 du 3 août 2011 relative aux modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires au collège et au lycée).

Toutes les activités organisées dans le cadre de ces sorties (visite patrimoniale d'un site religieux ou historique, etc.) s'imposent à l'élève.

Analyse de la situation :

Cette situation soulève des enjeux liés à la laïcité et à l'obligation de participation aux activités pédagogiques.

L'élève invoque des convictions religieuses personnelles pour refuser d'entrer dans un lieu de culte, même dans un cadre strictement pédagogique.

Cette situation risque de susciter des réactions de la part des élèves : questionnement, doute ou encore réserve.

Pistes de solution :

➤ **Gestion immédiate de la situation :**

- Écouter l'élève et reformuler son objection : ne pas minimiser son ressenti, mais clarifier que la sortie est pédagogique et obligatoire.
- Rappeler que la visite n'a pas d'objectif religieux, mais qu'elle s'inscrit dans un cadre strictement éducatif et professionnel.
- Expliquer que la cathédrale Notre-Dame est un monument historique et patrimonial, au même titre que d'autres bâtiments (châteaux, temples, etc.) ouverts aux visites culturelles.
- Clarifier que l'objectif principal de la visite concerne les nouvelles installations de sécurité incendie, et non l'aspect culturel du lieu.
- Rappeler la réglementation : l'école impose une neutralité stricte, la sortie est une activité culturelle, pas une pratique religieuse.
- Gérer les réactions des autres élèves en expliquant que chacun a le droit à ses convictions, mais qu'elles ne doivent pas interférer dans les enseignements.
- Permettre à l'élève d'observer la cathédrale de l'extérieur et lui apporter des explications sans entrer.
- Lui proposer un compte-rendu de la visite réalisé par ses camarades.
- Si l'élève refuse toute alternative, il pourra être accompagné par un autre adulte en dehors du site.

➤ **Travail pédagogique à long terme**

- Sensibilisation en classe à la laïcité en organisant par exemple un débat argumenté sur la différence entre fait religieux et patrimoine, la co-intervention est recommandée dans cette situation.
- Réfléchir aux obligations professionnelles des métiers de la sécurité en présentant des témoignages d'agents de sécurité, de services internes, ayant travaillé dans des lieux de cultes.

- Mobilisation de l'équipe éducative :
 1. Informer le CPE et le chef d'établissement pour assurer une cohérence éducative.
 2. Associer le référent laïcité de l'établissement puis de l'académie si besoin.
 3. Échanger avec les parents.

Prolongement sur la réflexion de la personne candidate sur sa posture avant/après la situation, dans la classe et dans l'établissement (en intégrant des aléas, de nouveaux acteurs dans la situation, etc.).

Un élève vous indique qu'un de ses camarades l'a insulté car il avait une confession religieuse différente de la sienne.

**CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion
Option sécurité prévention**

Session 2025

**ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
Épreuve d'entretien**

Coefficient 3

Durée de l'épreuve : 35 minutes

Mise en situation liée à la vie scolaire

Vous êtes professeur(e) principal(e) d'une classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité. À l'issue d'une sortie chez un partenaire de l'administration pénitentiaire, alors que vous quittez les lieux, les six premiers élèves empruntent l'ascenseur. Ils chahutent à l'intérieur de celui-ci qui finit par se bloquer. Cette situation vous contraint à attendre l'intervention d'un technicien et fait perdre plus d'une heure à la responsable qui vous accueille et au reste du groupe.

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quelle attitude adoptez-vous ?

Cette situation est à relier avec les problématiques de la responsabilité de l'enseignant en dehors de la classe, du respect d'autrui, des consignes de sécurité et de la sanction.

Principes réglementaires :

D'après l'article 1242 du code civil « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde ».

On distingue deux types de responsabilités de l'enseignant :

- La responsabilité pénale, retenue s'il a eu un comportement constitutif d'une infraction pénale.
- La responsabilité civile, engagée s'il a commis une faute (imprudence, négligence) qui a concouru à la réalisation du dommage pendant que les élèves étaient sous sa surveillance. Cette faute peut être de son propre fait, ou causée par un élève ou par un tiers.

Dans le cas où la responsabilité civile de l'enseignant est engagée, la responsabilité de l'État se substitue à celle de l'enseignant : l'État est alors responsable à sa place. C'est ce que stipule le nouvel [article L 911-4 du Code de l'éducation](#) (ancien article 2 de la loi du 5 avril 1937) :

« Dans tous les cas où la responsabilité des membres de l'enseignement public se trouve engagée à la suite ou à l'occasion d'un fait dommageable commis, soit par les élèves ou les étudiants qui leur sont confiés à raison de leurs fonctions, soit au détriment de ces élèves ou de ces étudiants dans les mêmes conditions, la responsabilité de l'État est substituée à celle desdits membres de l'enseignement qui ne peuvent jamais être mis en cause devant les tribunaux civils par la victime et ses représentants. Il en est ainsi toutes les fois que, pendant la scolarité ou en dehors de la scolarité, dans un but d'enseignement ou d'éducation physique, non interdit par les règlements, les élèves et les étudiants confiés ainsi aux membres de l'enseignement public se trouvent sous la surveillance de ces derniers. »

Analyse de la situation :

Dans quelle mesure l'enseignant aurait-il pu éviter ce type de situation ?

La punition envisageable.

La compréhension par les élèves de l'importance du savoir-être (compétence psychosociale abordée dans le cadre du référentiel).

Pistes de solution :

- Sensibilisation des élèves à leurs responsabilités civile et pénale. D'autant plus que ce point fait partie intégrante du référentiel bac Métiers de la sécurité
- Sensibilisation des parents au comportement de leur enfant lors de sorties scolaires
- Évoquer le risque de compromettre des partenariats...
- Envisager une punition ou sanction avec la CPE.

Ressources :

- Circulaire du 16 juillet 2024 abrogeant celle de juin 2023 apportant des clarifications sur les sorties et voyages scolaires.
- Fiches pratique Eduscol sur l'organisation de sorties scolaires.

Prolongement sur la réflexion de la personne candidate sur sa posture avant/après la situation, dans la classe et dans l'établissement (en intégrant des aléas, de nouveaux acteurs dans la situation, etc.).

- Comment peut-on impliquer davantage les parents ?
- Comment peut-on impliquer davantage l'ensemble de l'équipe pédagogique ?